

Séance du 18 octobre 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	22
Date de la convocation		
10/10/2024		
Date d'Affichage		
21/10/2024		

L'an deux mil vingt-quatre
 Et le dix-huit octobre

DCM N° 2024-60

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

18 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFONTE Christine, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie Christine, VEISON MARCELLI Nathalie, LOMBARDO Florence, CASANOVA Jean-Pierre, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

4 Membres absents excusés (procurations) :

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à M. PASQUALINI Maurice

Mme UGOLINI Nuria a donné procuration à Mme ALBERTINI Francine

M. SIMONI Pierre Baptiste a donné procuration à M. BATTESTI Gilles

Mme PORTA Marine a donné procuration à Mme SIMONI-PIACENTINI Céline

7 Absents : MURATI Carine, CAMUZAT Alexandre, DARNAUD Laure, MALPELI Stéphane,

GIAFFERI Michael, LECA Jean Louis, NAPPO Michelle.

Madame BERTOLUCCI Marie-Christine est nommée secrétaire.

OBJET : Avis du Conseil Municipal sur le projet de création d'une chambre funéraire de l'opérateur POMPES FUNEBRES CORSE

Monsieur POZZO DI BORGO Louis expose qu'en application de l'article R. 2223-74 du CGCT modifié par le décret n°2011-121 du 28 janvier 2011, les services de la Préfecture de Haute-Corse ont sollicité par un courrier en date du 23/09/2024, l'avis du Conseil Municipal pour un projet de création d'une chambre funéraire sur la Commune de Furiani porté par l'opérateur « Pompes Funèbres CorSES ».

L'opérateur « POMPES FUNEBRES CORSES » dont le siège social est situé à 1, rue César VEZZANI 20200 BASTIA, a en effet déposé auprès des services de la Préfecture de Haute-Corse, une demande d'autorisation relative à son projet de création de chambre funéraire situé sur les parcelles B 3271 (issue de la parcelle B 1715) et B 3272 (issue de la parcelle B 2500) sises Chemin de Carraghja sur la Commune de FURIANI.

Ce projet consiste en la création d'une chambre funéraire d'une surface de 1917 m² composé de deux parties distinctes :

1. Une zone publique : hall d'accueil, magasin, espace collation, cuisine, bureaux, salle d'exposition, salle d'attente, sanitaires, salle de cérémonie, sept salons de présentation.

.../...

DCM N° 2024-60

2. Une zone technique : salle de soins, garage, atelier, locaux techniques et locaux du personnel, espace célébrant.

Le projet prévoit également la création de 53 places de stationnements.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, émet à l'unanimité :

Un Avis Favorable au projet de création d'une chambre funéraire sur la Commune de Furiani par l'opérateur « POMPES FUNEBRES CORSES ».

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

